

- **Nom**
de LEUSSE, pour la Commune "Le Mené"
- **Prénom**
Pierre
- **Adresse**
Mairie de la commune "Le Mené" La Croix Jeanne Even (Collinée) 22330 Le Mené
(adresse de l'événement et de l'institution organisatrice).
- **Raison sociale**
Commune Le Mené

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Collectivité locale
- **Description de l'activité**
Administration territoriale
- **Date et heure**
Vendredi 19 octobre 2018 à 19 H.
- **Lieu**
Mairie de la commune Le Mené
- **Nombre de participants**
17
- **Catégories de publics présents**
Consultation ouverte à tous les publics mais où sont venus, majoritairement, les principaux élus responsables de la commune nouvelle Le Mené, en majorité

agriculteurs, ou cadres d'administrations et organisations rurales et animateurs associatifs

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Madame Karine Daniel, économiste, docteure de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directrice de recherches. Elle travaille sur l'effet des politiques européennes sur les territoires et notamment sur les enjeux de la politique agricole et des politiques commerciales sur les territoires ruraux. Elle mène ses recherches à l'Ecole Supérieure d'Agricultures d'Angers et à l'Institut National de la recherche Agronomique. Elle a par ailleurs été élue entre 2008 et 2017, adjointe au maire de Nantes et Vice-Présidente de Nantes Métropole puis Députée.

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

Titre de la consultation : l'Europe, atout ou obstacle pour l'avenir des territoires ruraux face à la mondialisation. Après une introduction générale définissant les consultations citoyennes et annonçant le déroulement de la réunion, Madame K. Daniel, intervenant en tant qu'expert, a cadré et décrypté la thématique proposée et les problématiques qu'elle induit. Puis le sujet a été traité en 2 ateliers. Atelier 1 : politique agricole commune et territoires ruraux; Atelier 2 : politique environnementale européenne et territoires ruraux.

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

L'exposé liminaire de Mme Karine Daniel met en évidence les effets de concentration des activités et de réduction du nombre des exploitations induits par l'élargissement du champ de concurrence qui fluidifie et accélère les flux, conduisant à une concentration croissante autour de quelques grands pôles et à une marginalisation de la ruralité. Elle met en évidence le rôle positif joué par l'Union Européenne pour atténuer les effets de ces tendances lourdes, sans, toutefois, parvenir à les inverser. Bien que la minceur du budget européen limite l'efficacité de l'action communautaire, et bien que l'imbrication des multiples politiques européennes rende difficile la mesure des impacts de chacune d'entre elles, il importe, selon l'intervenante, de poursuivre les efforts visant à infléchir et orienter les circuits selon les besoins, forcément divers et hétérogènes, des diverses zones et régions composant l'ensemble européen. - A - L'ATELIER 1, consacré à la PAC (politique agricole commune), a soulevé les problèmes suivants : -1 - La PAC paraît agir à contretemps, en apportant des solutions pour les problèmes qui ne se posent plus ou pas encore ! Ainsi, la politique instaurée lors de l'élargissement de l'Union aux Etats d'Europe centrale et orientale, qui était conçue en fonction d'une anticipation d'amplification du marché, a déçu les agricultures occidentales qui en attendaient de nouveaux débouchés, tout autant que les cultivateurs des nouveaux Etats membres, qui accusent les paysans français de consommer l'essentiel des crédits européens. Cette discordance ne semble pas mettre en cause la conception même des politiques européennes, mais, plutôt leurs délais de mise en place et d'application, qui créent un décalage entre la situation existant au moment de la décision et la réalité

ambiante au moment de la mise en oeuvre. 2 - Plus largement, un débat s'est engagé sur le "déficit démocratique" que de nombreux citoyens reprochent à l'Europe : les uns rappelant le processus qui a contredit le "non" d'un référendum par une procédure parlementaire (Traité de Lisbonne), les autres soulignant que les décisions européennes sont toutes prises, directement ou indirectement, par des représentants élus des divers peuples ou Etats. 3 - Les participants ont reproché aussi aux dispositifs européens leurs manques de cohérence ou même leurs contradictions : ainsi la protection du bocage s'opposait-elle, il y a quelques années, aux mesures incitant à l'extension des surfaces cultivées (problème aujourd'hui dépassé). 4 - un débat s'est développé entre les participants et l'intervenante à propos de l'utilisation des fonds européens soutenant l'agriculture (FEOGA, etc) et des fonds "leader" plus généralement, dont l'existence, els critères et les modes de décision sont appréciés mais dont le fonctionnement déçoit puisque leurs crédits, qui souvent, n'arrivent jamais à destination, restent incomplètement utilisés. Certains intervenants imputent ces dysfonctionnements aux instances européennes et d'autres incriminent plutôt la maladresse des acteurs régionaux. 5 - Les avantages de l'Europe sont mal compris en raison d'insuffisances pédagogiques et aussi parce que les partisans de l'unification de l'Europe sont perçus comme arrogants, et indûment persuadés que tout va parfaitement bien dans le système européen. Il importe de savoir admettre la nécessité de réformes.

B - L'ATELIER 2, consacré au thème : Europe, environnement et territoires ruraux, a soulevé les problèmes suivants :

1 - Les débats de l'atelier ont mis, notamment en évidence, les effets dévastateurs de la dérive qui a conduit le monde vers des monocultures géantes et contre nature, exigeant, en corollaire, le recours massif à des molécules dangereuses et à des substances nocives. L'exigence de maximisation des profits, couplée avec l'influence des lobbies (favorisée par les pratiques de gouvernance de l'Europe) aggravent et pérennisent cette tendance de fond. 2 - L'Europe ne semble pas répondre assez vite ni assez fort aux défis et aux enjeux d'une étape historique majeure marquée non seulement par cette dérive qui traduit un échec systémique, mais aussi par une catastrophe climatique et par des raz de marée migratoires qui vont imposer à tous de très profondes mutations des modes de production, de vie, d'organisation juridico-politique. 3 - Difficiles et de durée incertaine, les transitions à prévoir seront nécessairement douloureuses et il importera de les accompagner de mesures réduisant les nuisances de leurs éventuels contre-effets et effets pervers. 4 - Par nature les problèmes d'environnement ne connaissent pas les frontières et les participants partagent l'opinion stastiquement confirmée selon laquelle il est nécessaire d'en traiter les principaux aspects au niveau européen.

- **Pistes de proposition formulées**

Les territoires locaux semblent être des périmètres adéquats pour l'expérimentation socio-économique. Le "pays du Mené" mène, depuis plus de 15 ans, en milieu rural, une action-pilote associant l'initiative collective avec l'innovation technique pour tirer parti des ressources énergétiques locales. Dans ce processus, le Mené a commencé par un recensement des réalisations réussies par des localités d'Autriche, d'Allemagne, du Danemark, tant dans la filière énergétique du bois que dans le solaire et dans le photovoltaïque. Après avoir ainsi avancé de manière substantielle dans la voie de l'autonomie énergétique, le Mené a participé, en, co-créateur déterminant, à la création et à la gouvernance de Rurener (Rural Energy), réseau européen de collectivités visant des objectifs identiques aux siens, en vue des mêmes transitions. C'est dans cet esprit

que les participants de notre consultation citoyenne ont formulé leurs recommandations : 1- Echanger entre européens, directement au niveau des acteurs, pour connaître et mutualiser les bonnes pratiques et techniques transposables d'un pays à l'autre. Donc, ne pas tout attendre de l'Europe qui se décrédibilise si elle oublie la subsidiarité et prétend tout résoudre. Savoir localement être acteurs et stimuler l'expérimentation. 2 - L'expérience des territoires locaux novateurs démontre qu'il est fructueux de faire cohabiter, en symbiose, les entités d'économie sociale et solidaire (coopératives, économie associative, "CIGALES", entreprises mutualistes, etc...) avec les institutions et formes "capitalistes libérales" classiques. Or, parmi les grands pôles économiques, l'Europe, en raison de sa culture démocratique, est sans doute le terrain le plus favorable à une telle mixité. " 3 - Savoir reconnaître les apports de l'Europe comme la protection et qu'elle a apportée et qu'elle apporte à ses agriculteurs. 4 - Reconnaître aussi que l'uniformisation des normes dans l'espace économique interne européen est un important atout, qui assainit la concurrence et qu'il faut en poursuivre l'application. Plus généralement, les participants de notre réunion, tout en considérant que l'Europe doit être aujourd'hui totalement refondée, reconnaissent que, historiquement, les réglementations économiques communes européennes ont fortement contribué à faire régner, dans les pays de l'union, un climat économique globalement favorable. 5 - Il faut, bien entendu, intensifier nos efforts pédagogiques, notamment pour faire comprendre que l'Europe est une puissance mondiale dont la protection est indispensable dans une telle phase de confrontation planétaire. -6 - En matière d'environnement, l'atelier 2 de notre consultation a suggéré l'institution d'un réseau d'agences-observatoires suivant régulièrement l'adaptation des politiques européennes aux réalités de chaque secteur géographique.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

Sur le fond : retenir que le milieu rural local est un terrain favorable à l'initiative socio-économique et à l'expérimentation de nouveaux dynamismes, dont le développement et l'extension exigent la protection d'une puissance mondiale de niveau européen. Sur le déroulement formel de notre réunion du 19 octobre on peut regretter qu'un événement ayant bénéficié d'une bonne communication (presse locale, invitations par mails sur les réseaux d'une collectivité locale) ne soit pas parvenue à mobiliser plus de participants.